



Le jeudi 25 juin 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 juin 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoint au Maire, Mmes Isabelle D'HERBIGNY, Emmanuelle TRENTESAUX, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Laurine DELARGE-DENIS, Francine VANCAEYZEELE, M. Yves PAUL, Mmes Laura NAESSENS, Valérie ROBIN, M. Jérôme FISMAN, conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Micheline DEPOORTER-COEMAN (à Mme Camille BOURDON), Mme Noémie D'HALLUIN (à M. Pierre DELZENNE), M. Christian HERREMAN (à M. Yves PAUL)

N° 26-3-19

Intercommunalité

Création d'un groupement de commandes pour la
fourniture et la livraison de denrées alimentaires entre
les Communes de Bondues, Bousbecque et Seclin

Exercice 2026

Rapport de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 concernant le groupement de commandes ;

Considérant la volonté des communes de Bondues, Bousbecque et Seclin de mutualiser leurs besoins en matière de fournitures et de livraison de denrées alimentaires pour la restauration municipale ;

Considérant que cette mutualisation permet de :

- D'optimiser les coûts d'achat,
- D'améliorer l'efficacité économique de la commande publique,
- De rationaliser les procédures administratives,
- De renforcer la qualité des prestations attendues ;

Considérant que la convention constitutive du groupement prévoit :

- Que la ville de Bondues assurera les fonctions de coordonnateur du groupement,
- Que le coordonnateur sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire,
- Considérant que, conformément à l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales, la convention constitutive du groupement peut prévoir la création d'une commission d'appel d'offres propre au groupement ;
- Que chaque membre du groupement assurera l'exécution financière et technique du marché pour les besoins le concernant ;

Considérant que le marché prendra effet :

- A compter du 1^{er} janvier 2027 pour les villes de Bondues et Bousbecque,
- A compter du 1^{er} avril 2027 pour la ville de Seclin ;

Ceci étant exposé, il vous est proposé

- 1 - D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre les villes de Bondues, Bousbecque et Seclin pour la passation d'un accord-cadre exécuté par des marchés subséquents de fournitures et de livraison de denrées alimentaires destinées à la restauration municipale ;
- 2 - De préciser que :
 - a. Le marché prendra effet au 1^{er} janvier 2027 pour les villes de Bondues et Bousbecque,
 - b. Le marché prendra effet au 1^{er} avril 2027 pour la ville de Seclin,
 - c. Le marché est reconductible trois fois par période de 12 mois et prendra fin le 31/12/2030.
- 3 - D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- 4 - De désigner la ville de Bondues comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- 5 - De décider la création d'une Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes conformément à l'article 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- 6 - De désigner parmi les membres ayant voix délibérative de leur commission d'appel d'offres pour représenter la ville de Bondues au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement :
 - a. M. John EVLARD en qualité de membre titulaire,
 - b. Mme Mathilde DESNOULEZ en qualité de membre suppléant ;
- 7 - D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document y afférent,
- 8 - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits spécifiques ouverts au budget.

Vote à l'unanimité

Travaux préparatoires
Commission générale du 16 juin 2026

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance